

Circulaire n°5 du 31 janvier 2018

Aux : Présidents de Ligues pour transmission aux Présidents des Clubs

De : Jean-Marie BELLICINI
Michel HUERTAS

Copie : Comité Directeur
Patrice GERGES
Frédéric SANAUR

OBJET : Adhésion collective Clubs au Conseil Social du Mouvement Sportif (CoSMoS)

Chers amis,

Afin d'accompagner la professionnalisation des clubs la FFA a décidé de renouveler pour 2018 le système de l'adhésion collective au CoSMoS ; garantissant ainsi un tarif préférentiel à l'ensemble de ses Clubs.

A noter que depuis 2016 tous les clubs (employeurs ou non-employeurs) peuvent adhérer au CoSMoS. Ainsi, un club primo-employeur pourra être accompagné dans son projet de création d'emploi.

Adhérez au CoSMoS et vous serez :

- **Conseillé** par des juristes à votre écoute par téléphone et par mail,
- **Accompagné** via des outils actualisés en ligne (modèles de contrat de travail, fiches pratiques...),
- **Informé** via la newsletter d'actualités et des alertes infos,
- **Formé** via des sessions de formation à un tarif préférentiel,
- **Représenté** dans toutes les négociations de la branche sport.

Pour rappel, le système de l'adhésion collective propose la grille tarifaire ci-dessous :

Type d'adhésion**	Adhésion collective « clubs »	Adhésion individuelle
Jusqu'à 7 salariés ETP* du club	50 €/an	100€/an
Plus de 7 à 20 ETP*	100 €/an	200€/an
Plus de 20 à 50 ETP*	175 €/an	350€/an
Plus de 50 à 500 ETP*	600 €/an	1 200€/an
Plus de 500 ETP*	1650 €/an	3 300€/an

**La règle de calcul du nombre de salariés "Equivalents Temps Plein" doit se faire comme suit : un organisme qui emploie 3 salariés à temps plein, 1 salarié à mi-temps et 1 salarié à quart temps emploie en réalité $3 + 0,50 + 0,25 = 3,75$ salariés ETP.*

*** plus d'informations en consultant la plaquette d'information disponible en page 5 de la présente circulaire*

Avec l'offre collective l'accompagnement s'effectuera de la manière suivante :

- Le club obtient un **accès privilégié aux ressources documentaires du CoSMoS en ligne**, complémentaires des fiches Clubs de la FFA.
- **La FFA répondra en direct par courriel (emploi.clubs@athle.fr) ou par téléphone (01 53 80 70 55) aux questions en matière de droit social et d'application de la Convention collective.**
- **Le service juridique du CoSMoS pourra, si besoin, prendre le relais pour les demandes plus complexes.**

Il convient de préciser que dans le cadre de cette adhésion collective, le Club mandate la FFA pour le représenter au sein du CoSMoS et prendre part, en son nom (y compris pour voter), à l'ensemble de ses travaux et instances. Le Club conserve la possibilité d'assister à l'AG du CoSMoS.

Pour bénéficier de cette offre, rendez-vous à l'adresse suivante :

<http://cosmos.asso.fr/adherer/1227>

Il vous faudra alors :

- 1)** Renseigner vos identifiants de connexion communiqués par le CoSMoS (email et mot de passe), si vous avez un compte.

Ou

Créer un compte.

- 2) et cocher « Offre collective ».**

Vous avez également la possibilité de renseigner le Bulletin d'adhésion collective papier que vous trouverez ci-dessous et de le retourner, accompagné du chèque de cotisation, au CoSMoS (1 avenue Pierre de Coubertin 75640 Paris cedex 13).

Depuis sa création en 1997, le CoSMoS a toujours été le lieu de rassemblement le plus large des employeurs du sport : plus le CoSMoS réunira un nombre important d'adhérents, mieux il sera en capacité de défendre les intérêts de l'Athlétisme.

Pour plus d'informations à ce sujet, vous pouvez consulter la plaquette d'information annexée à cette circulaire et contacter Emmanuel BRISSET, Chargé de mission emploi à la FFA, par téléphone (01 53 80 70 55) ou par courriel (emploi.clubs@athle.fr).

Avec nos cordiales amitiés sportives.

Jean-Marie BELLICINI
Secrétaire Général

Michel HUERTAS
Vice-président au Running
et au développement des Clubs



BULLETIN D'ADHÉSION COLLECTIVE (club d'une fédération sportive)

Nom de votre fédération sportive :

.....

Nom de votre structure :

.....

■ Adresse postale de votre structure :

.....

.....

Code postal : / / / / / / / /

Ville :

■ Tél :

Fax :

Interlocuteurs

■ Nom, prénom du représentant légal de votre structure :

.....

■ Nom, prénom de l'interlocuteur CoSMoS désigné au sein de votre structure :

.....

Fonction :

■ Portable :

■ Adresse email en majuscule (obligatoire) :

...../.....@.....

Votre structure

Forme juridique :

Association loi 1901

Société

Autre, à préciser :

Type de structure :

Clubs omnisports

Club unisport

EURL

SA

SARL

SAS

SASU

Autre, à préciser :

N°SIRET : / / / / / / / / / / / / / / / /



conseil social
du mouvement sportif

BULLETIN D'ADHÉSION COLLECTIVE (club d'une fédération)

Indiquez dans quel domaine votre structure exerce son activité principale (selon le code NAF) :

- Gestion d'installations sportives - 9311Z
- Activités de clubs de sports - 9312Z
- Activités des centres de culture physique - 9313Z
- Autres activités liées au sport - 9319Z
- Autres activités récréatives et de loisirs - 9329Z
- Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs - 8551Z
- Autre, à préciser :

Activité

→ Nombre de salariés personnes physiques (au 31/12 de l'année précédente, selon DADS S80.G01.00.004.001) :

→ Nombre de salariés « Équivalents Temps Plein » :

Calculer l'effectif ETP

La règle de calcul du nombre de salariés doit se faire comme suit : un organisme qui emploie 3 salariés à temps plein, 1 salarié à mi-temps et 1 salarié à quart-temps emploie en réalité $3 + 0,50 + 0,25 = 3,75$ salariés « Équivalents Temps Plein ».

→ Masse salariale brute annuelle (selon DADS S40.G28.05.029.001) :

→ Budget annuel ou chiffre d'affaires annuel :

N.B. : Les informations demandées sont indispensables à l'établissement de la représentativité patronale du CoSMoS au niveau de la branche.

Montants des cotisations, en fonction du nombre de salariés « Équivalents Temps Plein », réduits de 50% par rapport à l'adhésion individuelle standard :

→ jusqu'à 7 salariés ETP :	50 €/an
→ plus de 7 à 20 :	100 €/an
→ plus de 20 à 50 :	175 €/an
→ plus de 50 à 500 :	600 €/an
→ plus de 500 :	1 650 €/an

Je, soussigné(e)

Représentant légal de

- demande l'adhésion de ma structure comme membre actif du CoSMoS,
- déclare avoir pris connaissance des statuts du CoSMoS et en accepter les termes,
- joins, en règlement de ma cotisation, un chèque libellé à l'ordre du CoSMoS de €,
- mandate ma fédération sportive pour me représenter au sein du CoSMoS et prendre part, en mon nom, y compris pour voter, à l'ensemble de ses travaux et instances.

Votre adhésion sera valable à compter de la validation de votre demande par le CoSMoS et jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Bulletin original à renvoyer par courrier au :

Date et signature :

CoSMoS

1, avenue Pierre de Coubertin
75040 Paris Cedex 13

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au CoSMoS : secretariat@cosmos.asso.fr





conseil social
du mouvement sportif

EMPLOYEURS DU SPORT

AVANCER ENSEMBLE

CLUB D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE

SIMPLIFIEZ VOTRE QUOTIDIEN D'EMPLOYEUR ET ADHÉREZ AU CoSMoS, VOUS SEREZ :

- **ACCOMPAGNÉ** via un accès à des modèles de contrat de travail et outils pratiques,
- **INFORMÉ** en temps réel de toute l'actualité sociale vous impactant,
- **FORMÉ** via des sessions de formation à un tarif avantageux,
- **REPRÉSENTÉ** dans toutes les négociations de la convention collective et auprès des pouvoirs publics.



EN INDIVIDUEL

EN COLLECTIF *

Les **+** de l'adhésion Individuelle



J'ai un accès direct aux juristes spécialisés du CoSMoS par téléphone et Internet.



Je garde mon droit de vote à l'AG.



Adhésion à partir de 100 € par an
Voir toutes les modalités sur
www.cosmos.asso.fr

Le **+** de l'adhésion collective

Ma cotisation est à demi-tarif.

-50%

* L'adhésion collective ne vous donne pas un accès direct aux juristes du CoSMoS.